



Mairie de SAINT-JEAN DE VALERISCLE

Téléphone : 04.66.25.60.41

Courriel : accueil@mairiesjv.fr

PROCES VERBAL N° 04/2025

DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 23 juin 2025

Présents : JEKAL Marc – HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - NARDY Marie-France - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine (arrivé à 18h04) - CARDELIN Isabelle - PONCET Éric - HILLAIRE Bernard DELATTRE Sabrina

Pouvoirs : LIBERATORE Jean-Pascal donne pouvoir à JEKAL Marc

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

PUCHE Viviane donne pouvoir à HLADYNINK Joël

Absent : LHOMME Laurent

Secrétaire de séance : HILLAIRE Richard

Début de séance : Lundi 23 juin 2025 à 18h00

1) Approbation du procès-verbal n° 03/2025 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 03/2025 du 31 mars 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Convention de groupement de commandes pour l'aménagement des parcelles B 1432 et 671 :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du projet de construction d'une résidence de 15 logements individuels qui sera réalisé par les Logis Cévenols, OPH Alès Agglomération et, de l'aménagement d'un parc public qui sera réalisé par la commune de Saint-Jean de Valérisclès sur les parcelles B 1432 et 671.

Monsieur le Maire indique la nécessité de travailler en collaboration avec les Logis Cévenols pour réalisation de cette opération et qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes est nécessaire pour la réalisation des études et marchés de travaux de construction de la résidence et l'aménagement du parc public.

De plus Monsieur le Maire informe les conseillers du dernier mail reçu des services des Logis Cévenols indiquant que tous les frais nécessaires à la réalisation des 15 logements sociaux (voirie interne, raccordement aux réseaux électriques, AEP, EU...) sont à la charge des Logis Cévenols.

Joël HLADYNINK demande qui sera le maître d'ouvrage de l'opération.

Monsieur le Maire lui répond que pour la partie aménagement du parc le maître d'ouvrage sera la commune et pour les logements, les Logis Cévenols.

Arrivée de Nordine BAZIZ à 18h04.

Joël HLADYNINK demande quel statut aura cette parcelle pour cette opération.

Monsieur le maire lui répond qu'à ce stade ce n'est pas défini.

Richard HILLAIRE précise que pour l'instant le permis de construire n'a pas encore été déposé.

Bernard HILLAIRE indique que les Logis Cévenols sont à ce jour les plus gros investisseurs sur la commune. Il rappelle l'opération de rénovation de l'école en partenariat avec les Logis Cévenols et la création de 10 logements.

Sans le concours des Logis Cévenols, cet investissement n'aurait pas pu se concrétiser.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de délibération.

Richard Hillaire étant membre du conseil d'administration des Logis Cévenols ne prend pas part au vote.

Délibération votée à 13 voix pour et 1 abstention.

3) Vente des parcelles communales B 1449-1450 :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

Il indique que Monsieur Fernandez Nicolas a proposé d'acheter ces parcelles au prix de 82 300 € hors frais d'acquisition à la charge de l'acheteur.

Délibération votée à l'unanimité.

4) Adhésion au programme Ecopousse :

Monsieur le Maire donne la parole à Chantal Vidal, adjointe aux affaires scolaires.

Elle indique à l'assemblée qu'il s'agit de la continuité du programme Watty,

Le programme Ecopousse vise à éduquer les enfants aux écogestes, à la préservation des ressources naturelles et réduction de la consommation d'énergie.

3 interventions seront programmées à l'école pour l'année scolaire 2025-2026.

Monsieur le Maire reprend les actions de ce programme.

Ce programme est financé par le syndicat Territoire d'Énergie GARD-SMEG. Le coût supporté par la commune est de 99 € maximum.

Bernard Hillaire profite de ce point pour mentionner qu'une communication sur le composteur collectif est nécessaire afin qu'il soit utilisé correctement par tous les citoyens. Le fonctionnement et l'organisation nécessaires pour ce composteur sont à revoir également.

Délibération votée à l'unanimité.

5) Modification des statuts du syndicat des hautes vallées cévenoles (extension du périmètre) :

Monsieur le Maire indique que ce syndicat est en pleine expansion.

Il s'agit de l'adhésion de la commune de Saint-Martin de Valgugues au titre de la compétence DFCI et la commune de Ventalon en Cévennes au titre de la compétence MAB.

Délibération votée à l'unanimité.

6) Subvention de fonctionnement à la SARL La Tournelle :

Monsieur le Maire explique que lors de la reprise de l'auberge municipale par les gérants en mars 2025, il avait été constaté que le four mis à disposition était vétuste et qu'il serait changé si besoin.

Le four est tombé en panne durant un week-end et les gérants ont dû le remplacer en urgence et payer la facture correspondante pour récupérer ce matériel auprès du fournisseur.

Monsieur le Maire après conseil pris auprès du trésor public de Saint-Privat des Vieux propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 471 € à la SARL La Tournelle. Ce montant représente le prix payé par les gérants pour l'achat d'un nouveau four.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux pour la remise en location de l'auberge est d'environ 7 000 €.

Délibération votée à l'unanimité.

7) Recensement de la population 2026-Désignation d'un coordonnateur communal :

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population aura lieu de mi-janvier à mi-février 2026.

Monsieur le Maire propose de désigner Kathy Leclercq, agent municipal, en qualité de coordonnateur communal et Jean-Pascal Libératore, adjoint au maire, en qualité de coordonnateur suppléant pour le recensement de la population 2026.

Richard Hillaire indique que les élus ont une démarche à faire auprès de la population afin que le recensement soit réalisé de manière optimale et dans les meilleures conditions possibles.

Bernard Hillaire précise qu'il faudra briffer correctement les agents recenseurs et coordonnateurs afin que tout problème rencontré soit automatique remonter auprès des élus. Les citoyens pensent que les éléments recensés servent pour les services fiscaux, caf... Ces informations ne sont transmises qu'à l'INSEE.

Une communication sera faite auprès des citoyens afin d'expliquer l'enjeu pour la commune du recensement de la population.

Délibération votée à l'unanimité.

8) Territoire d'Énergie du Gard-SMEG-Modification des statuts :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.

Les statuts du syndicat sont complétés en ce sens :

- Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Énergie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Énergie GARD-SMEG ;

- Apporter des précisions sur les articles présents dans les statuts ;

- La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Délibération votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h26.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

HILLAIRE Richard



LE MAIRE

JEKAL Marc

